

PV du conseil municipal du 4 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de Versigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation envoyée par le Maire Guy-Pierre de KERSAINT, le 28 juin deux mil vingt-cinq.

Etaient présents : Pierre-Joseph CHABEAU, Michelle MONTOUT, Martine THIBAUT, Katia GARDIOLE, Pierre BACOT, Stanislas GROS, Benoit VANLERBERGHE, Guy-Pierre de KERSAINT

Absents excusés : Olivier DELORME

Secrétaire de séance : Pierre BACOT

Délibération D-2025 - : financement des travaux de l'aménagements de la rue du cornouillier

Le transport scolaire au sein du village de Versigny : un problème de sécurité

Le car scolaire du RPI traverse le village de Versigny : 5 flux journaliers afin de transporter les élèves entre Versigny/ Baron et Rosières (école et cantine). A cela s'ajoutent les passages des cars desservant le collège de Nanteuil, le lycée de Crépy en Valois, l'institut Saint Dominique à Mortefontaine et les lycées de Senlis.

Les cars scolaires passent dans des rues du village qui ne sont pas suffisamment larges et qui constituent des goulots d'étranglements pour des véhicules de cette taille. Depuis 2 ans, des accidents ont été constatés soit à cause de problèmes de stationnement soit de vitesse élevée (alors que la vitesse est limitée à 30 km/h). Quatre cars peuvent se retrouver au même moment dans les rues du village...nécessitant des manœuvres dangereuses.

A cela s'ajoute les véhicules particuliers des parents qui déposent les enfants devant l'école parfois au mépris des règles de bonne conduite (ne respectant pas la sécurité routière à proximité des lieux et ceci malgré des rappels à l'ordre au code la route). Les parents déposent les enfants le matin et les reprennent le soir dans une rue qui ne permet aucun demi-tour ; les conducteurs n'hésitant à faire 150 mètres en marche arrière avec en extrémité un carrefour de rue ayant une faible visibilité.

Pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, il est nécessaire de revoir la circulation des cars au sein du village en modifiant le circuit et de proposer une nouvelle circulation moins dangereuse.

La solution : une modification du circuit des cars nécessitant des aménagements

En concertation avec la direction des écoles, il est proposé de modifier l'entrée de l'école et de positionner celle-ci au niveau de la cantine – chemin de la Terrière (qui se trouve derrière l'école et dispose d'une grande plateforme permettant d'accueillir le car et les véhicules

privés) et donc d'abandonner l'entrée par la rue Jacques de Kersaint, sauf pour les enfants du village venant à pied.

Ainsi, les véhicules et le car prendraient le chemin de la Terrière pour accéder à l'école.

De plus, pour éviter que les cars ne prennent les rues du village, il est proposé qu'ils passent par la rue du Cornouiller pour rejoindre la RD330a.

Pour mettre en application ce plan, des travaux d'aménagements sont nécessaires pour que **les cars puissent circuler en suivant ce nouveau trajet et en toute sécurité pour les passagers et les habitants.**

Ce nouveau circuit de cars nécessite des aménagements :

- 1/ chemin de la terrière
- 2/ rue du cornouiller

afin que les cars puissent circuler dans les meilleures conditions , sans gêne pour les riverains ou le chauffeur tout en améliorant la sécurité.

La trache 1 des travaux du chemin de la Terrière ont été réalisés en novembre dernier dans le cadre du marche à bon de commandes de la CCPV

Un devis a été demande dans les mêmes conditions à la société COLAS. Sur la base du marché à bon de commande, les travaux sont évalués à 163.604 euros HT.

Le maire propose donc d'inscrire une dépense complémentaire de 100.000 euros dans le budget de la commune afin de financer ces travaux.

Pour éviter des difficultés de trésorerie, il précise avoir négocié avec le Crédit Agricole, un crédit court terme de 24 mois d'un montant de 170.000 euros permettant de payer la totalité des travaux et de demander le paiement du solde des subventions auprès de l'Etat, du CD 60 et du Conseil régional. Ce crédit a été négocié sur la base d'EONIA +0.85% soit dans les conditions actuelles de marché financier un coût annuel de 2.85%.

Il demande également l'autorisation de mettre en place ce crédit court terme et de signer les documents liés.

Le maire rappelle qu'une réunion d'information sera organisée en septembre afin de présenter les travaux envisagés à la population. À la suite de cette réunion, le devis sera signé. Les travaux sont prévus fin octobre/début novembre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération D-2025 - : subvention de 1.500 euros pour le COS

Le personnel communal bénéficie d'un accès à des aides spécifiques dans le cadre d'un comité d'œuvres sociales (COS).

Les œuvres sociales ont pour vocation de participer à l'épanouissement des salariés et de leur famille au travers d'activités sociales, sportives et culturelles. Le COS à un budget spécialement dédié aux œuvres sociales et permet de financer notamment les primes d'ancienneté, de fêtes de père/mère, une participation aux vacances ou à une salle de sports sur présentation de justificatifs et avec plafond de dépenses.

Ce COS est alimenté par une subvention de la commune selon les besoins. Rien n'ayant été versé en 2024, il est nécessaire de virer la somme de 1.500 euros au COS afin de lui permettre de financer les œuvres demandés par les agents titulaires ou agents non titulaires ayant plus d'un an d'ancienneté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération D-2025 - : recensement 2026 (désignation d'un agent recenseur)

Le maire précise que le recensement de la commune doit avoir lieu au début de l'année 2026.

Pour le bon déroulement de celui-ci, il est proposé que :

- Karèle LEROY soit désignée comme agent recenseur ;
- Katia Gardiole soit désignée comme coordinateur communal.

Un arrêté sera pris dans ce sens

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.